



**CONSEIL COMMUNAL
CORBEYRIER**

Séance ordinaire du 30 juin 2023

A 19h30

A la Salle communale de Corbeyrier

**Procès-verbal
N°10**

Présidence : Jean-Paul Henry

Secrétariat : Morgane Lüthi

Ordre du Jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2023
5. Communications du bureau
6. Elections statutaires (Président, Vice-président, scrutateurs et suppléants)
7. Préavis municipal 23-02 | Comptes 2022
8. Préavis municipal 23-03 | Rapport de gestion 2022
9. Préavis municipal 23-04 | Relatif à l'adoption du nouveau règlement communal des sépultures et du cimetière.
10. Réponse de la Municipalité au postulat « Accès à la route des Agittes » de Monsieur Vincent Hentsch
11. Postulat de Mme Sandrine Chalet : Plan d'affectation communal : œuvrer dans les sens du climat, de la biodiversité et de nos engagements envers le Parc Régional
12. Communications de la Municipalité
13. Divers et propositions individuelles

Convoqué par courrier en séance ordinaire, le Conseil communal se réunit ce vendredi 30 juin 2023 à la salle communale de Corbeyrier. **Le Président Monsieur Jean-Paul Henry** ouvre la séance à 19h30 en saluant les conseillers et les membres de la Municipalité.

M. Jean-Paul Henry président remercie la secrétaire municipale et la boursière communale pour leurs présences.

1. Appel

L'appel nominatif fait constater la présence de 25 conseillers.

Excusés : Mme Emery Claire, M. Genillard Sylvain, M. Hentsch Vincent, Mme Bouroud Isabelle

Non Excusé : M. Minder Stéphane

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Jean-Paul Henry Président en donne lecture.

Mme Sandrine Chalet, demande la modification de l'ordre du jour pour ajouter un postulat Chalet Sandrine, « plan d'affectation communal : œuvrer dans le sens du climat, de la biodiversité et de nos engagements envers le parc régional »

Vote **La modification de l'ordre du jour est acceptée par la majorité du conseil**

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023

La lecture n'est pas demandée.

Vote **Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2023

La lecture n'est pas demandée.

Vote **Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec une abstention.**

5. Communication du bureau

M. Jean-Paul Henry président, informe le conseil de la démission de Mme Marie-Claude Olloz de la commission de gestion pour des raisons professionnelles et personnelles. Il profite de cette occasion pour lire aux membres du conseil un mémo sur le but et les tâches de la commission de gestion.

M. Jean-Paul Henry président, demande au suppléant, M. Suter Julien, si son intérêt est toujours présent pour cette fonction.

M. Julien Suter accepte cette fonction après avoir demandé quelques informations supplémentaires à la présidente de la commission, Mme Daphné Perrin.

M. Jean-Paul Henry président, informe les conseillers que les paiements des séances et commissions seront réglés avant le prochain conseil.

M. Jean-Paul Henry président, informe le conseil que la séance de juin 2024 se déroulera le 21 juin 2024 car la date prévue initialement tomberait pendant le festival celtique.

6. Elections statutaires (Président, Vice-président, scrutateurs et suppléant)

M. Jean-Paul Henry président est élu tacitement président.

M. Alexandre Melet vice-président est réélu à sa fonction.

Mme Alexia Tauxe et Mme Michèle Métraux acceptent de devenir scrutatrices,
Mme Marie-Claude Olloz devient suppléante.

7. Préavis municipal 23.02 | Comptes 2022

Discussion

Mme Michèle Métraux, rapporteur, donne lecture du rapport au conseil.

M. Jean-Paul Henry président, ouvre la discussion sur ce préavis mais aucun conseiller ne prend la parole.

Décision

Vu le préavis municipal 23-02, où le rapport de la commission ad-hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, **le Conseil communal vote (à main levée) et décide, à l'unanimité, sans abstention :**

- D'accepter les comptes communaux 2022
- D'en donner décharge à la Municipalité et à la boursière communale.

8. Préavis municipal 23.03 | Rapport de Gestion 2022

Discussion

Mme Michèle Métraux, rapporteur, donne lecture du rapport au conseil

M. Jean-Paul Henry président, ouvre la discussion mais aucun membre du conseil ne prend la parole.

Décision

Vu le préavis municipal 23-03, où le rapport de la commission ad-hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, le **Conseil communal vote (à main levée) et décide, à l'unanimité, avec 2 abstentions :**

- D'approuver la gestion de l'exercice 2022
- De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion pour l'année 2022

9. Préavis municipal 23.04 | Relatif à l'adoption du nouveau règlement communal des sépultures et du cimetière.

Discussion

M. Jean-Louis Bugnion, suppléant rapporteur (rapporteur **Mme Claire Emery**, absente) donne lecture du rapport au conseil.

M. Jean-Paul Henry président, ouvre la discussion sur le préavis 23.04 mais aucun conseiller n'a de questions ou de remarques.

Décision

Vu le préavis municipal 23-04, où le rapport de la commission ad-hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, le **Conseil communal vote (à main levée) et décide, à l'unanimité, sans abstention :**

- D'adopter le règlement communal des sépultures et du cimetière ainsi que son annexe « Tarif communal des taxes du service des inhumations »
- De déléguer la compétence tarifaire à la Municipalité, et de soumettre ce règlement au Canton pour approbation.

10. Réponse de la Municipalité au postulat « Accès à la route des Agittes » de Monsieur Vincent Hentsch

M. Jean-Paul Henry président, informe les conseillers et la Municipalité que selon le règlement, une commission doit être formée afin d'analyser la réponse de la Municipalité et ensuite le Conseil pourra voter sur cette réponse.

M. Jean-Paul Henry président, donne lecture de la réponse du postulant, **M. Vincent Hentsch**.

Le débat sur ce postulat se fera lors du prochain conseil après le rapport de la commission.

11. Postulat Chalet Sandrine, plan d'affectation communal : Œuvrer dans le sens du climat, de la biodiversité et de nos engagements envers le Parc Régional

Discussion

Mme Sandrine Chalet donne lecture de son postulat au Conseil et à la Municipalité.

M. Jean-Paul Henry président, rappelle aux conseillers la marche à suivre pour le traitement d'un postulat.

M. Robin Pittet, demande si ce postulat va retarder l'aboutissement du Pacom. La postulante, **Mme Sandrine Chalet** confirme que cela retardera le traitement du Pacom.

Mme Monique Tschumi, syndique demande si elle peut intervenir. **M. Jean-Paul Henry président**, lui répond que non car pour l'instant c'est une discussion pour le Conseil et non pour la Municipalité.

M. Julien Suter, demande à Mme Sandrine Chalet si elle aimeraient une commission ou une réponse rapide. **Mme Sandrine Chalet** précise qu'elle préférerait ne pas avoir une commission afin d'aller plus vite.

M. Pierre-Alain Bournoud, demande si cela ne concerne que les zones à bâtir. **Mme Sandrine Chalet** répond que c'est l'ensemble du Pacom.

M. Pierre-Alain Bournoud, informe qu'au niveau des zones agricoles il y a déjà un biologiste qui vient vérifier que les règles soit respectées.

M. Alexandre Melet, demande quel est l'intérêt de ce postulat car le Pacom est déjà en retard et est déjà bien sévère.

Mme Léonore Melet, donne son soutien à ce postulat car elle pense que cela éviterait de faire des démarches à double.

M. Robin Pittet, s'interroge sur le délai de procédure.

M. Claude Mottier, explique qu'il n'est pas d'accord avec ce postulat.

Mme Daphné Perrin, s'interroge sur les bénéfices de ce postulat pour les citoyens et la commune.

Mme Sandrine Chalet, répond à **Mme Daphné Perrin** en détail sur les bénéfices et contraintes de son postulat

Décision

M. Jean-Paul Henry président, soumet le Conseil au vote : acceptation du postulat pour le transmettre à la Municipalité, demander une commission ou ne pas envoyer ce postulat à la Municipalité.

8 personnes acceptent de l'envoyer à la Municipalité

11 personnes refusent d'envoyer ce postulat à la Municipalité

Le postulat ne sera pas transmis à la Municipalité et est classé sans suite.

12. Communication de la municipalité

M. Christian Roubaty municipal, donne des informations sur les captages, des travaux ont eu lieu un peu partout et grâce à ces travaux, les personnes concernées reçoivent en temps réel les informations sur leurs smartphones. Il informe également le conseil sur les travaux de la fontaine au centre du village. Il informe aussi le Conseil que la séance de la STEP AREA s'est déroulée le 21 juin ici à Corbeyrier. Il précise enfin que Corbeyrier est un village énergie, en relation avec le postulat de **Mme Sandrine Chalet**.

M. Guy Bochud municipal, donne des informations concernant les travaux prévus en 2019 sur le toit d'un cabanon de vignes aux Esserts à Yvorne. A cause de la pandémie les travaux ont été gelés mais sont remis à l'ordre du jour. 14'000.- chf avaient été prévus pour cette rénovation mais aujourd'hui ce montant sera dépassé de 5'000.- chf à cause des frais des demandes aux communes et Camac entre autres.

Mme Monique Tschumi syndique nous informe que les travaux du toit et du mur du bâtiment du collège dépasseront de 11'000.- le budget initial.

M. Jean-Paul Henry Président remercie la Municipalité pour ses communications.

13. Divers et propositions individuelles

M. Alexandre Melet, informe que les conseilleurs n'ont pas reçu les annexes pour la commission de gestion et des comptes. La secrétaire confirme que c'est un oubli et s'en excuse.

Mme Daphné Perrin, demande si le vote est quand même valable et **M. Jean-Paul Henry président** répond que même si les conseillers ont voté sans avoir eu les annexes, le vote est valable.

Mme Alexia Tauxe, informe les conseillers que la commission du feu est à la recherche d'un quartier maître, c'est un travail qui correspond à un 40 à 60%.

M. Jean-Paul Henry, président informe que les conseillers délégués pourront prendre la parole et faire un rapport sur leurs activité lors du prochain conseil, le 5 octobre 2023.

M. Thierry Richard, informe le Conseil qu'il y un avis de construction au pilier public pour la construction d'une antenne 5G et recommande à chacun de faire des oppositions s'il le souhaite.

M. Pierre-Alain Bournoud, informe que lors d'un conseil antérieur il avait proposé de déplacer l'antenne du village au Molard et de les regrouper loin du village.

Mme. Perrin Daphné, demande si les oppositions pour cette antenne peuvent se faire directement à la commune, **Mme Marie-Claire Melet**, répond par la positive.

Mme Sandrine Chalet, demande quel est le délai pour les travaux au chemin du Bugnon. **M. Christian Roubaty municipal**, répond que ces travaux devraient se faire cet automne.

M. Claude Mottier, interroge la municipalité sur la possibilité de vendre le plastique à la Satom. **Mme Christine Christen municipal**, répond que les coûts seraient plus conséquents que les gains potentiels vu le poids du plastique.

M. Julien Suter, demande si la Municipalité a connaissance d'un site pollué (décharge) près du fort de Champillon. **Mme Christine Christen municipale** répond que oui c'est connu mais que cela coûterait énormément d'argent de dépolluer ce site.

M. Léonore Melet, précise que ce genre de site ne doit pas être dépollué trop vite car la faune s'est habituée à être là, ce site existant depuis longtemps.

M. Claude Mottier, confirme les dires de me **Mme Léonore Melet** et précise que depuis le temps que ces voitures sont là il n'y a plus d'huile ou de matériaux pollués.

M. Pierre-Alain Bournoud, dit qu'une partie d'une parcelle est à lui et que peut-être **M. Laurent Fivaz** serait d'accord de vider certains déchets.

M. Julien Suter, demande si la Municipalité pourrait demander à un professionnel de venir confirmer que cette décharge n'est pas néfaste pour la faune. **Mme Christine Christen municipale**, répond qu'elle va regarder si c'est possible.

M. Marc Tauxe, demande des précisions sur le calcul des 94 habitants à venir selon le Pacom.

M. Jean-Paul Henry président lui répond que les annexes et la présentation RWB sont consultables au bureau communal. Selon **M. Jean-Paul Henry président**, il n'y aura que le bureau RWB qui pouvait y répondre.

M. Norbert Charpié, se souvient que le calcul du bureau RWB était théorique.

M. Robin Pittet, donne quelques précisions sur ce calcul.

M. Julien Suter, informe les conseillers sur un projet de prévention pour les jeunes et demande à la Municipalité si elle va envisager de l'utiliser. La syndique répond que ce serait envisageable.

M. Valentin Bournoud, demande si le défibrillateur pourrait être déplacé à un endroit plus pratique qu'à l'église. **Mme Christine Christen municipale** explique qu'ils n'ont pas trouvé une place plus adéquate car beaucoup de critères sont à remplir.

M. Phillippe Nicollier, demande si nous pourrions mettre ce défibrillateur dans l'ancienne cabine téléphonique à l'épicerie. **Mme Christine Christen municipale** explique que les coûts ont déjà été faits pour l'église.

M. Robin Pittet, demande une réponse pour la question de **M. Pierre-Alain Bournoud** sur le regroupement des antennes. **M. Christian Roubaty municipal** explique que le fait de construire l'antenne dans une zone agricole augmentent les chances de pouvoir faire opposition à cette antenne. Il explique également que nous ne pouvons pas regrouper les antennes Salt et Sunrise car si c'était le cas Swisscom devrait baisser la fréquence des émissions.

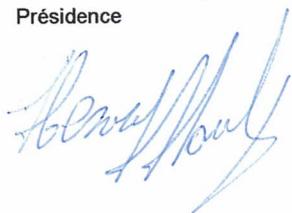
Mme Daphné Perrin, demande si c'est pour cette raison que la Municipalité a fait un préavis négatif. La Municipalité explique que oui.

Prochaines séances : le jeudi 5 octobre 2023
le jeudi 7 décembre 2023
le jeudi 21 mars 2024
le vendredi 21 juin 2024

M. Jean-Paul Henry Président lève la séance à 21h30

Pour le Conseil Communal de Corbeyrier

Jean-Paul Henry
Présidence



Morgane Lüthi
Secrétariat

